

# Rapport Financier 2023-2024 Au 30 avril 2024

30 mai 2024



# Composition des états financiers

- **Fonds d'opérations**

Financement des programmes d'enseignement, de l'administration des écoles et du conseil scolaire, de l'exploitation des installations, de l'entretien et du transport

- **Fonds ciblés**

Fonds distincts octroyés par le ministère de l'Éducation et d'autres sources ayant des restrictions sur la façon dont ils peuvent être dépensés.

- **Fonds en capitaux**

Dépenses en immobilisations liées aux installations et à l'équipement (achats) qui sont financées par les subventions d'immobilisations, les fonds d'opérations et les fonds ciblés.

# Rapport financier mensuel

## Présentation pour le suivi des revenus et dépenses des :

- Fonds d'opérations
- Fonds ciblés

Une attention particulière est faite sur les fonds d'opérations

Le budget de comparaison est le budget amendé.

# 01. Fonds d'opérations

# Revenus

- 88 130 653\$

# Dépenses

- 87 616 662\$
- Écoles : les absences remplacées restent sur une tendance élevée. Le budget sera dépassé.
- O&M : peu de coût neige en raison de l'absence de neige significative
- Causes juridiques : les dépenses des causes sont importantes.

# Résultat

- + 513 991\$
- Le surplus est en baisse par rapport au budget amendé.
- Les frais juridiques sont à suivre.

**Rappel : Le déficit de 22-23 est à financer pour 556 724\$ avec le surplus de 23-24.**

# 02. Fonds ciblés

## Fonds ciblés

- **PLOE : 79% du fond est utilisé**
- **Restauration : 100% des fonds reçus chaque mois sont utilisés**
- **Nutrition pour les avenirs : 694k\$ dépensés sur les 1093k\$**
- **Fond d'abordabilité : distribution d'un budget aux écoles pour les activités culturelles**



Merçi!

# PLOE

- **Fonds d'opérations**

Financement des programmes d'enseignement, de l'administration des écoles et du conseil scolaire, de l'exploitation des installations, de l'entretien et du transport

- **Fonds ciblés**

Fonds distincts octroyés par le ministère de l'Éducation et d'autres sources ayant des restrictions sur la façon dont ils peuvent être dépensés.

- **Fonds en capitaux**

Dépenses en immobilisations liées aux installations et à l'équipement (achats) qui sont financées par les subventions d'immobilisations, les fonds d'opérations et les fonds ciblés.